

Conseil municipal

Séance du 24 février 2012

L'an deux mil douze, le vingt-quatre du mois de février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du dix-sept des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric - Mme NOMINE Nathalie.

ABSENT EXCUSE : Mme MESSIER Carole. - **POUVOIR** : NEANT.

SÉCRETAIRE DE SEANCE : M. LAFARGE Philippe.



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité

II- DIVERS INFORMATIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance :

- ✓ **Rétrocession lotissement « la Varenne »** : Suite aux intempéries, le constat concernant les travaux de voirie et d'espaces publics du lotissement de la Varenne pour la rétrocession est reporté au 6 mars prochain.
- ✓ **Espace cinéraire** : Le règlement de l'espace cinéraire sera élaboré et validé au prochain conseil municipal. L'entreprise a retardé les travaux à cause des intempéries. Toutefois, M. le Maire exigera qu'ils soient effectués au plus tard le 23 mars, soit une semaine avant les Rameaux. Au-delà de cette date, le contrat pourrait être revu.
- ✓ **Pont de la Godinière** : Les travaux du pont de la Godinière sont, après vérification, à la charge de la commune. Toutefois, la SNCF contribuera à la remise en place de la pierre qui a chuté. La commune, pour sa part, mettra en place une glissière de sécurité.
- ✓ **Publicité Darty** : Une compensation de l'utilisation commerciale du nom de « Villeperdue » est prévue par Darty par le biais de l'octroi de 8 ordinateurs portables et d'un vidéoprojecteur au profit de l'école. La livraison sera faite après les vacances scolaires de février.

B- Point autres réunions

- ✓ **Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : M. LUCIER fait le point sur la dernière réunion. La cotisation des communes est inchangée soit 2,50 €/élève. La différence entre le tarif du SITS et la prise en charge du CG37, soit 10 €, n'a pas été reversée aux familles concernées par le SITS cette année. Un courrier émanant de la commune sera adressé aux familles pour régulariser cet oubli.
- ✓ **Syndicat du collège de Montbazou** : M. LUCIER fait le point sur la dernière réunion. Un excédent de fonctionnement de 1500 € est annoncé avec une utilisation sur 2012 et la baisse

de la cotisation des communes. L'utilisation d'un excédent d'investissement est à réfléchir sur 2012. Un parcours d'orientation à la Grange Barbier a été initié en 2011 et sera inauguré le 31 mars à 11h00.

✓ **Conseil d'école** : M.GAUTHIER fait un point sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 13 février.

- Le plan particulier de mise en sûreté est entériné.
 - Diverses sorties sont programmées : patinoire de Tours grâce à un don important de l'APE, émission de radio, visite de la maison du souvenir, visite du château de Candé...
 - Une motion a été votée contre la disparition des Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficulté (RASED).
 - Il reste au budget de la coopérative 8 800 € desquels il faut déduire les prochaines sorties, le solde étant de ce fait d'environ 5 000 €.
- M.GAUTHIER fait part des demandes d'investissement du directeur d'école, à savoir notamment le changement du photocopieur, l'achat d'un vidéo projecteur, le changement du serveur informatique et l'achat d'un tableau interactif. Ces demandes vont être étudiées.
- Le grand froid a fait apparaître des dysfonctionnements notables du chauffage du préfabriqué, ce dossier sera abordé lors du prochain conseil municipal.

C- Motion et réponses diverses

M. le Maire fait le point sur la suite donnée à l'envoi de la motion prise en décembre dernier dans le cadre d'une opération de cadencement de la circulation ferroviaire ; certains élus ont répondu dont M.BODIN, Président de la Région Centre. Une réponse lui sera faite afin de faire remonter les dysfonctionnements constatés localement et qui semblent nationaux.

D- Maisons Départementales de la Solidarité

Les élus sont informés que les 9 Territoires de vie sociale sont devenues des Maisons départementales de la solidarité à compter du 1^{er} février 2012 qui répondront à toutes les problématiques du quotidien. Leurs responsables prendront contact prochainement avec les services communaux pour nouer un partenariat social.

E- DIA

M. le Maire informe les élus qu'une habitation, soumise au droit de préemption de la commune, a été mise en vente et a fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), reçue le 8 février 2012 pour l'immeuble du 38, rue Dame Milon. Il précise qu'il n'a pas souhaité préempter pour ce bien. Les élus approuvent cette décision.

F- Résultats du recensement

M. le Maire fait le point sur les premières données du recensement effectué en ce début d'année qui donnent un chiffre de population de 992 habitants pour 422 logements, ce chiffre sera affiné par l'INSEE. (Les résultats du recensement de 2007 avaient donné 940 habitants pour 380 logements)

III- LGV

A- Conclusions de l'enquête publique classement des terres

M. le Maire fait le point sur les conclusions de l'enquête publique. 2 réclamations ont été répertoriées pour Villeperdue. La réserve foncière pourrait être augmentée par le départ en retraite d'un agriculteur ce qui aurait pour conséquence d'amoinrir la ponction faite sur les autres propriétaires dont les terres sont comprises dans le périmètre d'aménagement foncier.

B- Point Fonds de Solidarité Territoriale

M. le Maire rappelle la demande des élus d'attribuer ce FST selon le seul et unique critère du linéaire de ligne nouvelle incluant les raccordements pérennes. La réponse du 1^{er} ministre s'est faite par communiqué de presse en proposant 90 % sur le linéaire et 10 % sur le seuil de population. Le procédé de communication a déplu fortement aux élus qui se sont sentis bafoués de ne pas en avoir été destinataires au préalable. Une réunion du comité des exécutifs, à l'initiative des préfets coordonnateurs, est programmée le 5 mars prochain à Bordeaux. Le lieu, non propice et favorisant la Gironde qui souhaite une répartition au prorata de la population, ne satisfait guère les élus qui s'y rendront malgré tout en nombre.

C- Remplacement d'un délégué à la CIAF

M. le Maire :

1- rappelle les termes de la délibération n° 2009/01-VIII du 30 janvier 2009 concernant la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier en lien avec la LGV SEA sur les communes de Villeperdue et Sorigny avec extension sur Monts et Saint Epain

2- informe les élus que M. DEPAUW, membre élus auprès de la dite commission et ancien propriétaire du karting, a vendu son bien, n'est plus propriétaire foncier sur les communes ci-dessus mentionnées et n'est donc plus légitime pour participer aux réunions et décisions de cette commission.

3- propose la candidature de M. BESNARD, nouveau propriétaire du karting, pour le remplacer.

Election du délégué titulaire suppléant.

A obtenu au 1^{er} tour: Rodolphe BESNARD – né le 15 mai 1967 à Blois (41) - domicilié à 41350 Vineuil – 35 quater, rue de la République: 14 voix.

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, au 1^{er} tour, M. Rodolphe BESNARD est élu membre titulaire en tant que propriétaire de biens fonciers non bâtis en remplacement de M. Dominique DEPAUW.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

IV- COMMUNAUTE DE COMMUNES

A- Courrier de CCV Durable

M. le Maire donne lecture du courrier de cette association (initiée par 3 communes du Vouvrillon) qui met en garde la commune des conséquences du ralliement à la Communauté de Communes du Val de l'Indre notamment sur le projet de création d'une métropole. Après discussion les élus décident de ne pas donner suite.

V- BUDGET - FINANCES

A- La nouvelle banque des collectivités Locales

M. le Maire informe les élus de la création prochaine d'une nouvelle banque dédiée aux collectivités locales.

B- Budget Eau potable et compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2011 concernant le budget annexe eau potable établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

RECETTES	Section		Total
	d'investissement	de fonctionnement	
Prévisions budgétaires totales (a)	70934,21	33635,50	104569,71
Titres de recettes émis (b)	52889,52	36375,22	89264,74
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	52889,52	36375,22	89264,74
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	70934,21	33635,50	104569,71
Mandats émis (t)	18769,53	23030,38	41799,91
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	18769,53	23030,38	41799,91
Résultat de l'exercice			0,00
(d-h) Excédent (h-d) Déficit	34119,99	13344,84	47464,83

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	12845,80		34119,99	46965,79
Fonctionnement	13988,41	13988,41	13344,84	13344,84
Total	26834,21	13988,41	47464,83	60310,63

C- Budget eau potable -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 à l'unanimité ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0,00		12845,80		12845,80
Opérations de l'exercice	23030,38	36375,22	18769,53	52889,52	41799,91	89264,74
Totaux	23030,38	36375,22	18769,53	65735,32	41799,91	102110,54
Résultats de clôture		13344,84		46965,79		60310,63
Restes à réaliser			48300,00	0,00	48300,00	0,00
Totaux cumulés		13344,84	48300,00	46965,79	48300,00	60310,63
Résultats définitifs		13344,84	1334,21			12010,63

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à

nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	8100,00
Résultat de l'exercice - Excédent	13344,84
Déficit	
Résultat cumulé au 31-12-2011	13344,84
A- EXCEDENT AU 31-12-2011	13344,84
<i>Affectation obligatoire:</i>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	1334,21
<i>Solde disponible affecté comme suit:</i>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	12010,63
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	
B- DEFICIT AU 31-12-2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

D- Budget Assainissement et compte de Gestion 2011

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2010 concernant le budget annexe assainissement établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

RECETTES	Section		Total
	d'Investissement	de fonctionnement	
Prévisions budgétaires totales (a)	139459,85	57500,00	196959,85
Titres de recettes émis (b)	29515,25	49538,99	79054,24
Réductions de titres (c)	180,00	191,10	371,10
Recettes nettes (d = b - c)	29335,25	49347,89	78683,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	139459,85	57500,00	196959,85
Mandats émis (t)	22022,00	38275,18	60297,18
Annulations de mandats (g)	360,00	0,00	360,00
Dépenses nettes (h = t - g)	21662,00	38275,18	59937,18
Résultat de l'exercice			0,00
(d-h) Excédent	7673,25	11072,71	18745,96
(h-d) Déficit			

	Résultats à la clôture de l'exercice 2010	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2011	Résultat de clôture 2011
Investissement	53853,54		7673,25	61526,79
Fonctionnement	24281,31	7281,31	11072,71	28072,71
Total	78134,85	7281,31	18745,96	89599,50

E- Budget assainissement -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011 à l'unanimité ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17000,00		53853,54		70853,54
Opérations de l'exercice	38275,18	49347,89	21662,00	29335,25	59937,18	78683,14
Totaux	38275,18	66347,89	21662,00	83188,79	59937,18	149536,68
Résultats de clôture		28072,71		61526,79		89599,50
Restes à réaliser			74900,00	4600,00	74900,00	4600,00
Totaux cumulés		28072,71	74900,00	66126,79	74900,00	94199,50
Résultats définitifs		28072,71	8773,21			19299,50

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2011 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créditeur)	0,00
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	13000,00
Résultat de l'exercice - Excédent	28072,71
Déficit	
Résultat cumulé au 31-12-2011	28072,71
A- EXCEDENT AU 31-12-2011	28072,71
<i>Affectation obligatoire:</i>	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	4173,21
<i>Solde disponible affecté comme suit:</i>	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	5826,79
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	18072,71
B- DEFICIT AU 31-12-2011	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

F- Admission en non-valeur

M. le Maire rappelle présente une liste de sommes dues et non régularisées dont l'admission en non-valeur est proposée par M. le Receveur Municipal.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, refuse l'admission en non-valeur des sommes suivantes : au titre du budget général pour 35,71 € (participation de l'inspection académique aux repas des enseignants).

G- Remboursement anticipé prêt DEXIA

M. le Maire informe les élus que le prêt contracté auprès de Dexia pour les travaux de création de la bibliothèque va être remboursé par anticipation au vu des taux élevés pratiqués. Les élus approuvent cette décision.

VI- TRAVAUX COMMUNAUX

A- Assainissement- Lagune et réseau

La visite du SATESE en octobre dernier fait état :

- 1- d'un fonctionnement correct de la station d'épuration malgré des dépassements de sa capacité hydraulique nominale
- 2- d'une épuration légèrement au-dessus de ce qui peut être attendu de ce type de filière.

M. le Maire rappelle aux élus que le réseau des eaux usées nécessite des travaux de réhabilitations ponctuelles. Il les informe qu'une consultation a été lancée fin janvier et que 5 entreprises ont été destinataires du dossier y afférent. Il précise que 2 entreprises ont fait une offre, une troisième a fait un courrier précisant qu'elle ne pouvait donner suite.

M. le Maire donne connaissance du montant des 2 offres, à savoir :

ENTREPRISE	Montant HT	Option 1	Total HT	Total TTC	Délai d'exécution
HUMBERT	34 470,50	2 400,00	36 870,50	44 097,12	4 semaines
JEROME	19 371,00	4 400,00	23 771,00	28 430,12	3 semaines

M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise JEROME, mieux disante et s'élevant à la somme H.T. de 23 371 €.

B- Point commission bâtiments

M.GAUTHIER fait le point sur les projets retenus par la commission bâtiment avec notamment la réhabilitation des logements locatifs impasse du vieux bourg, la rénovation de la salle polyvalente et le démoussage de la toiture des bâtiments du stade. Ces travaux seront chiffrés afin d'intégrer une ligne budgétaire spécifique lors du vote du prochain budget.

C- ADAC et salle polyvalente

M. le Maire présente l'étude de rénovation réalisée par l'Agence Départementale d'Aide aux Collectivités locales (ADAC) réactualisée récemment et qui s'élève à 292 000 €. Ces éléments aideront les élus à prendre des décisions sur les travaux à entreprendre.

D- Point commission voirie

Suite aux intempéries cette réunion est reportée au samedi 3 mars à 9h00.

E- Travaux de voirie et groupement de commandes

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Marchés Publics,
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- 1) **DÉCIDE** de constituer un groupement de commandes pour l'entretien des voiries communales, dont les membres sont :
 - la Commune de Sainte Maure de Touraine,
 - la Commune de Pussigny,
 - la Commune de Villeperdue,
 - la Commune d'Antogny le Tillac,
 - la Commune de Nouâtre,
 - la Commune de Sainte Catherine de Fierbois.
- 2) **DÉSIGNE** la commune de Sainte Maure de Touraine comme coordonnateur du groupement.
- 3) **DIT** que la Commission d'Appel d'Offres compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement.
- 4) **ÉLIT** pour la représenter au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes :
 - Membre titulaire : Roland MARIAU
 - Membre suppléant : Arlette DUCHÊNE
- 5) **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- 6) **APPROUVE** le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la conclusion d'un marché à bons de commande sans minimum, ni maximum pour l'entretien des voiries communales.
- 7) **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses adjoints, à signer toutes les pièces du marché à intervenir à charge pour le signataire d'en rendre compte.
- 8) **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2012.

F- Amendes de police- demande subvention

M. le Maire rappelle aux élus :

- 1- que la commune peut solliciter une aide au titre des amendes de police pour effectuer des travaux améliorant la sécurité des usagers
- 2- que de tels travaux ont été envisagés notamment en matière d'aménagement de cheminement piétonnier et de sécurisation des usagers sur le pont routier au-dessus de la voie ferrée rue Dame Milon (RD n° 21)

Il précise que le coût global de ces travaux est estimé à 44 560 € H.T.

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, à main levée:

- acceptent cette proposition
- adoptent l'avant-projet pour la dépense ci-dessus mentionnée
- sollicitent une subvention maximum pour financer ce projet
- chargent M. le Maire de préparer le dossier nécessaire.

G- Dossier les Coutants- la Gentillierie

Après la rencontre avec l'entreprise COLAS, retenue pour ces travaux d'aménagement piétonnier, il a été décidé de procéder à des tests de résistance aux Coutants afin de vérifier que le passage des camions lors du chantier de la LGV SEA ne dégraderait pas la chaussée. Pour éviter tout désagrément, les élus envisagent de commencer par le chemin de la Gentillierie. Cette décision fera l'objet d'une discussion au vote du budget lors du conseil municipal prochain.

VII- DATES A RETENIR

- | | |
|--|--|
| • Commission communication « Les infos » | Jeudi 1^{er} mars à 18h00 en mairie |
| • Commission voirie | Samedi 3 mars à 9h00 en mairie |
| • Commission du personnel | Mardi 6 mars à 18h00 en mairie |
| • Réunion avec le Président de la SAVI | Mardi 13 mars à 18h00 en mairie |
| • Réunion CCAS | Lundi 19 mars à 17h00 en mairie |
| • Prochain CM | Vendredi 30 mars à 20h00 en mairie |
| • Réunion de travail | Vendredi 13 avril à 18h00 en mairie |
| • Elections présidentielles | Dimanche 22 avril et 6 mai 2012 |
| • Elections législatives | Dimanche 10 et 17 juin 2012 |

VIII- QUESTIONS DIVERSES

1. Mme LEBOEUF s'interroge sur les travaux effectués sur la zone artisanale des Bergeons. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un projet de station de lavage lancé par M. BOURNAND.
2. Une vérification de la pose du panneau indiquant la limitation de vitesse endommagé au virage de l'Essert doit être faite.
3. Mme RAVION invite les élus à la cérémonie des coups de cœur, prix littéraire entre les écoles et les bibliothèques intercommunales, qui se tiendra le samedi 31 mars à 14h30 à la salle polyvalente de Maillé.
4. Mme LEBOEUF demande un point sur le personnel communal. M. le Maire précise que Mme ALLEAUME a repris le travail à temps partiel thérapeutique (maternelle et renfort garderie) ainsi que Mme CORMIER (aide cantine et surveillance de cour). M. MARTINEZ est en congé maladie.

Liste et N° des délibérations prises

III- LGV - C- Remplacement d'un délégué à la CIAF

V- BUDGET – FINANCES - C- Budget eau potable -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

V- BUDGET – FINANCES - E- Budget assainissement -Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2011

V- BUDGET – FINANCES - F- Admission en non-valeur

VI- TRAVAUX COMMUNAUX - E- Travaux de voirie et groupement de commandes

VI- TRAVAUX COMMUNAUX - F- Amendes de police- demande subvention

Liste des contrats et/ou marchés signés : néant

Signature des membres présents

M. MARIAU Roland, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe

Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe

M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint

Mme CUNHA Martine

M. ROY Thierry

Mme LEBOEUF Céline

M. MESNARD Olivier

M. LAFARGE Philippe - Secrétaire

Mme DUFRAISSE Isabelle

Mme MESSIER Carole - absente

M. LEBLOIS Roland

M. LUCIER Frédéric

Mme NOMINE Nathalie